

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 6 juillet 2026 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-5-2026

Nature et effets : Rendre réputée conforme la marge de recul avant sur la Rue des Frênes de 3,048 mètres au lieu de 7,5 mètres pour un garage isolé.

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située sur au 963 Rue des Cèdres (lot # 6 694 087 du Cadastre du Québec).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 22^e jour de juin 2026

Sebastien Borgeault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Borgeault de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 juin 2026 entre 16h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 juin 2026

Sebastien Borgeault
signature

Greffier
titre

